

Lettre de mission
Référent des cordées de la réussite

De Chef d'établissement

Collège/lycée

Ville

à

*Mme/M. nom prénom du référent
cordée*

Référence : circulaire inter-ministérielle du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 Août 2020.

Durant l'année scolaire 2020-2021, vous exercerez la mission de référent pour le dispositif des cordées de la réussite. A ce titre, vous percevrez ... indemnité pour mission particulière.

Vous exercerez cette mission sous l'autorité du chef d'établissement, en lien avec les inspecteurs-référents académiques des cordées de la réussite.

Les champs de vos missions sont les suivants :

Co-élaboration des projets en cohérence avec le projet d'établissement

- Identifier les besoins des élèves
- Veiller à la complémentarité des actions
- Veiller à l'articulation des dispositifs

Mise en œuvre des actions

- Participer aux séances de présentation du dispositif auprès de la communauté éducative
- Participer à l'accueil et l'accompagnement des tuteurs
- Participer à l'identification des élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif des cordées
- Participer au suivi du parcours de l'élève en lien avec les autres membres de la communauté éducative (Équipe de direction, PP, PSY-EN, CPE, ...)
- Participer aux actions de valorisation du dispositif

Bilan et perspectives

- Contribuer avec le chef d'établissement à la production du bilan annuel en transmettant des données qualitatives et quantitatives
- Proposer des pistes d'amélioration
- Rendre compte régulièrement à l'équipe de direction

Le

Signature du chef d'établissement

Le

Signature du référent cordée